

Accompagnement à la professionnalisation

CAPA SH option D*

2011 / 2012

Accompagnement et suivi des stagiaires

Les équipes de suivi :

Elles sont composées, pour chaque enseignant en formation, d'un trio comprenant :

- un formateur de la filière ASH de l'IUFM intervenant dans l'option, formateur référent du stagiaire,
- un membre de l'équipe de la circonscription ASH du département d'origine,
- le maître d'accueil, « tuteur » du stagiaire sur le terrain d'exercice, désigné par l'IEN ASH.

Cette équipe pluri catégorielle représente des dominantes pour les trois pôles de la formation : celui des apports théoriques, le pôle institutionnel et celui de la technicité et de la mise en œuvre des pratiques professionnelles. Aucun cependant ne peut s'inscrire dans une dimension exclusive, les trois étant liés. Elle constitue pour l'enseignant en formation une instance de ressources plurielles et complémentaires dans le cadre du rôle et des missions spécifiques dévolus à chacun de ses membres.

Le formateur référent :

Il est, avec le responsable de formation de l'option et sous l'autorité de celui-ci, l'interlocuteur principal et privilégié du stagiaire durant l'intégralité de la formation.

En collaboration avec le responsable de l'option, il est notamment chargé, auprès des stagiaires dont il est le référent, de :

- clarifier les objectifs, les enjeux et l'organisation de l'année de formation ;
- expliciter la maquette de formation, d'en faire percevoir les différentes composantes et leurs articulations ;
- procéder aux « positionnements de formation » du stagiaire ;
- faire émerger ses besoins spécifiques de formation ;
- le guider dans l'utilisation des techniques et des ressources de la formation à distance ;
- accompagner et suivre le travail autonome personnel ou collectif conduit par le stagiaire ; diriger son mémoire ;
- organiser des activités complémentaires d'aide et de soutien au fil de l'année de formation, à la lumière des bilans évaluatifs effectués lors des regroupements de formation et en relation avec les différents formateurs du groupe (conseils de lecture, orientation vers des personnes ressources, compléments de stage dans les classes de maîtres expérimentés de l'option...) ;
- établir les relations nécessaires avec les autres formateurs de l'option et les autres membres de l'équipe de suivi pour aider le stagiaire à résoudre les problèmes ou les difficultés de formation qu'il rencontre ;
- assurer au moins une visite des stagiaires dont il est le référent, sur leur lieu d'exercice.

Le membre de l'équipe de la circonscription ASH du département :

Il est l'interlocuteur de l'enseignant en formation sur son lieu d'exercice.

Il est notamment chargé de :

- aider le stagiaire dans sa prise de fonction et dans ses premiers contacts avec le maître d'accueil « tuteur » ;
- organiser les éléments de formation à conduire localement :
 - 4 ½ journées regroupement des stagiaires du département ;
 - 4 ½ journées de découverte de structures et dispositifs : visite d'établissements, de structures ou de services liés à l'exercice des fonctions d'enseignant spécialisé ; rencontre avec les partenaires institutionnels ;
- faciliter l'accès du stagiaire aux ressources documentaires locales ;
- réguler les phases d'observation et de pratique accompagnée dans la classe du maître d'accueil « tuteur » et, le cas échéant dans d'autres classes spécialisées de l'option, favoriser la participation du stagiaire aux réunions de synthèse des équipes éducatives ou de commissions ;
- assurer des visites régulières dans la classe du stagiaire ;
- aider le stagiaire dans son travail autonome ;
- assurer les liaisons nécessaires avec le formateur référent du stagiaire.

Le maître d'accueil « tuteur » :

Un minimum de 8 ½ journées pourrait être consacré à l'accompagnement du stagiaire par le « MAT ».

Désigné parmi les enseignants spécialisés et expérimentés de l'option, par l'IEN ASH, ce professeur :

- reçoit le stagiaire dans sa classe, à des fins d'observation et de pratique accompagnée lors des temps libérés à cette fin au cours des premières périodes de formation,
- met à disposition du stagiaire ses outils de travail : documentation, préparation de classe, projet de classe et projets individuels (P.P.S.)...
- visite le stagiaire dans sa classe pour lui prodiguer aide et conseils dans son cadre d'exercice et développer une attitude réflexive sur sa pratique,
- assure le rôle de « ressource pédagogique » en réponse aux questions et aux problématiques posées par le stagiaire, en particulier pour ce qui relève de la pratique et de la conduite de la classe,

Le Stagiaire

- Il s'attache dès son installation sur le lieu de stage, à recueillir auprès du Directeur et des membres de l'équipe, les informations qui lui permettront de comprendre le fonctionnement spécifique de la structure qui l'accueille.
- Il observe et analyse avec l'aide du maître d'accueil les actions pédagogiques menées par celui-ci. Il participe, dans la mesure du possible, avec l'accord du Directeur et de l'équipe institutionnelle, aux réunions de synthèse qui concernent les enfants de la classe d'accueil (avec toute la réserve que cela comporte).
- Le Stagiaire respecte les horaires de travail de l'Établissement qui l'accueille.
- En cas d'absence prévue, il en avertit, dans les meilleurs délais, le Maître d'Accueil...
- Le Stagiaire s'engage à solliciter l'autorisation du Maître d'Accueil, avant de diffuser, dans ses travaux, les documents et outils pédagogiques de la classe.
- Le Stagiaire communique au Maître d'Accueil les documents élaborés à la filière ASH.

* NB : L'accompagnement par un "tuteur" pendant les prises en charge de groupes d'élèves doit être pensé de manière différente selon les options. Les enseignants des options D et F ont souvent un vécu professionnel dans la conduite de classes, et leur adaptation professionnelle exige une évolution différente de celle des maîtres E. Pour les deux premières options D et F, cet accompagnement peut plutôt prendre la forme de "ressource pédagogique", sur des problématiques dégagées par le stagiaire. Et le contrat est défini selon le présent cadre.

Dans le cas de l'option E, les adaptations visent un véritable changement de posture et de cadre d'action ; de ce fait, une observation et une régulation des pratiques du stagiaire en situation est indispensable et demande davantage de temps (ce qui signifie un nombre plus important de ½ journées avec le MAT voire jusqu'à 16 ½ journées de plus négociées avec l'institution), notamment pour éviter des interactions préjudiciables aux élèves.

Les formes d'étayage différeront donc, même si dans les deux cas le tuteur est un pair, à même de répondre concrètement aux difficultés rencontrées.